

# INFO PRESSE

## La révision des listes électorales



Pour voter à l'élection Présidentielle des 10 et 24 avril 2022, il faudra être inscrit sur les listes électorales. Pour cela, la demande d'inscription ou de changement d'adresse est possible **jusqu'au 4 mars à minuit** :

- à l'hôtel de Ville de Toulon, au service Élections/Recensement,
- dans les Mairies de quartiers,
- sur internet via [service-public.fr](http://service-public.fr).

Voici les conditions à remplir :

- être majeur(e), de Nationalité Française et jouir de ses droits civiques.

Documents à fournir :

- un titre d'identité et de Nationalité Française (CNI ou Passeport) en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans,
- Un justificatif de domicile (facture électricité, gaz, téléphone etc) non manuscrit et datant de moins de 3 mois,
- Si vous hébergé(e), vous devez fournir un certificat d'hébergement de moins de 3 mois, un justificatif de domicile établissant votre attache avec la commune à cette adresse (exemple : bulletin de salaire, CAF, Pôle Emploi, impôts sauf téléphone portable) et la photocopie de la carte d'identité de votre hébergeant.

Contact presse :

Christophe Moreno  
Adjoint au Maire

06 21 32 12 24

Mail : [elections-recensement@mairie-toulon.fr](mailto:elections-recensement@mairie-toulon.fr)

2021

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON

